

Annexe Parcours la Vendéenne de Bourgenay

Parcours n° 1

Ligne de départ : Bouée d'eaux saines de Bourgenay et bateau CC

Bouée de Jard sur Mer à enrouler sur tribord (cylindrique jaune)	à 5 NM	cap 120°	46° 23.000N	1°36.140W
Cardinale sud Petite Barge à enrouler sur tribord	à 6,7 NM	cap 342°	46°28.560N	1°47.419W
Bouée d'Eaux saine à enrouler sur babord	à 7 NM	cap 121°	46°25.237N	1°41.907W
Arrivée Balise latérale Jetée Est : Bouée	à 1.1 NM	cap 41°		

Parcours n° 2

Ligne de départ : Bouée d'eaux saines de Bourgenay et bateau CC

Bouée de large à enrouler sur tribord	à 4.7 NM	cap 236°	46° 22 620N	1°47.591W
Cardinale sud Petite Barge à enrouler sur tribord	à 6,7 NM	cap 342°	46°28.560N	1°47.419W
Bouée d'Eaux saine à enrouler sur babord	à 7 NM	cap 121°	46°25.237N	1°41.907W
Ligne d'arrivée Balise latérale Jetée Est	à 1.1 NM	cap 41°		

Parcours n° 3

Ligne de départ : Bouée d'eaux saines de Bourgenay et bateau CC

Cardinale sud Petite Barge à enrouler sur tribord	à 7 NM	cap 301°	46°28.560N	1°47.419W
Bouée de large à enrouler sur babord	à 6.7 NM	cap 162°	46° 22 620N	1°47.591W
Bouée de Jard sur Mer à enrouler sur babord	à 8.1 NM	cap 89°	46° 22.751N	1°35.922W
Bouée d'Eaux saine à enrouler sur tribord	à 5 NM	cap 301°	46°25.237N	1°41.907W
Ligne d'arrivée Balise latérale Jetée Est	à 1.1 NM	cap 41°		

Parcours 4

Ligne de départ : Bouée d'eaux saines de Bourgenay et bateau CC

Cardinale sud Petite Barge à enrouler sur tribord	à 7 NM	cap 342°	46°28.560N	1°47.419W
Bouée de large à enrouler sur babord	à 6.7 NM	cap 269°	46° 22 620N	1°47.591W
Bouée d'Eaux saine à laisser sur tribord	à 4.7NM	cap 55°	46°25.237N	1°41.907W
Ligne d'arrivée Balise latérale Jetée Est	à 1.1 NM	cap 41°		

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

[\[liste des marques\]](#)